La formation manquée d'un héritier Habsbourg. François-Étienne de Lorraine à la cour de Vienne, 1736–1740

Noé Vagner-Clévenot
University of Oxford, Oxford

Depuis une vingtaine d'années, les travaux consacrés aux consorts ont considérablement enrichi la littérature scientifique. L'étude du métier de reine ou *queenship* a permis de mettre en lumière le rôle crucial des épouses de princes souverains dans la gouvernance de principautés monarchiques.[1] Par extension, certains historiens et historiennes se sont également penchés sur des princes consorts, c'est-à-dire des époux de princesses régnantes – portant le titre, par exemple, de duchesse, reine ou impératrice – ayant acquis leur cou-

1 La synthèse de Clarissa Campbell Orr (dir.), Queenship in Europe 1660–1815: The Role of the Consort, Cambridge 2004, a posé les jalons de l'étude des reines consort à l'époque moderne; suivie par Helen Matheson-Pollock, Joanne Paul et Catherine Fletcher (dir.), Queenship and counsel in early modern Europe, Basingstoke 2018, DOI 10.1007/978-3-319-76974-5; et Elena Woodacre, Queens and Queenship, Leeds 2021, DOI 10.2307/j.ctv21d643f. Pour le rôle des impératrices du Saint-Empire, voir Bettina Braun, Katrin Keller et Matthias Schnettger (dir.), Nur die Frau des Kaisers? Kaiserinnen in der Frühen Neuzeit, Vienne 2016, DOI 10.7767/9783205201625; et Katrin Keller, Die Kaiserin. Reich, Ritual und Dynastie, Vienne 2021, DOI 10.7767/9783205213383. D'autres études se sont également penchées sur le rôle politique des femmes à la cour des Habsbourg d'Espagne, comme Magdalena Sánchez, The Empress, the Queen, and the Nun: Women and Power at the Court of Philip III of Spain, Baltimore 1998; ou encore Silvia Mitchell, Queen, Mother, and Stateswoman: Mariana of Austria and the Government of Spain, University Park 2019, DOI 10.5325/j.ctv14gnzwc.

Francia 52 (2025), 279–310 DOI 10.11588/fr.2025.1.115618
ISSN 1867-6448, e-ISSN 2569-5452
La formation manquée d'un héritier Habsbourg © 2025 by Noé Vagner-Clévenot (ORCiD ID 0009-0007-3488-7315) is licensed under CC BY-SA 4.0.
Abstracts in German, French and English can be found at the end of this article.

ronne par les liens du sang, et non par les liens du mariage.[2] Dans la mesure où l'écrasante majorité des princes régnants dans l'histoire européenne étaient des hommes, les princes consorts occupaient un rôle traditionnellement dévolu à une femme, ce qui supposait d'adapter les normes juridico-politiques des monarchies.

En effet, depuis le Moyen Âge, si l'avènement d'une femme constituait régulièrement le terreau de troubles, celui d'une femme mariée était doublement problématique. En montant sur le trône, une reine régnante devait se parer de nombreux attributs masculins symbolisant sa souveraineté: elle devenait juridiquement un homme et occupait symboliquement les versants tant féminin que masculin de son couple.[3] Elle laissait peu de place à un éventuel prince consort qui, dans la plupart des cas, ne pouvait prétendre à son titre royal. Celui-ci disposait donc d'une marge de manœuvre fortement réduite pour façonner et répandre son identité monarchique,[4] d'autant que sa position pouvait être affaiblie par une cour hostile s'il s'installait auprès de sa belle-famille.

L'un des rares exemples de princes consorts de l'époque moderne, François-Étienne de Lorraine (1708–1765), époux de la célèbre impératrice-reine Marie-Thérèse (1717–1780), mit en lumière ces problématiques en les complexifiant.[5] Duc de Lorraine sous le nom de François III, il quitta sa principau-

2 Charles Beem et Miles Taylor (dir.), The Man Behind the Queen: Male Consorts in History, New York 2014, DOI 10.1057/9781137448354, propose une étude comparative de différents princes consorts du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Les consorts anglais ont reçu plus d'attention. Citons notamment Alexander Samson, Mary and Philip: The Marriage of Tudor England and Habsburg Spain, Manchester 2020, DOI 10.58079/rk2g, sur la place de Philippe II d'Espagne à l'époque de son mariage avec Marie Ire d'Angleterre; et Charles Beem, »I Am Her Majesty's Subject«: Prince George of Denmark and the Transformation of the English Male Consort, dans: Canadian Journal of History 39/3 (2004),457–487, sur l'époux de la reine Anne.

3 Comme cela a été démontré par Sarah Duncan avec le couronnement de Marie Ire en 1553 dans son ouvrage, Mary I. Gender, Power, and Ceremony in the Reign of England's First Queen, New York 2012, DOI 10.1057/9781137047908, 21–36.

4 Ce concept a été forgé par Michael Yonan dans son ouvrage, Empress Maria Theresa and the Politics of Habsburg Imperial Art, University Park 2011, 6, la définissant comme »une image fictive d'un dirigeant, une construction issue non pas d'une seule référence textuelle ou d'un seul tableau, mais un tissu idéologique d'ensemble issu de diverses déclarations, légendes, actions et représentations«.

5 Les études consacrées à la monarchie des Habsbourg au xviiie siècle se sont longtemps focalisées sur la figure de Marie-Thérèse, au détriment de François-Étienne. Renate Zedinger a été la première à lui consacrer un ouvrage scientifique: Franz Stephan von Lothringen (1708–1765): Monarch, Manager, Mäzen, Vienne 2008. Bettina Braun a ensuite étudié le couple qu'il formait avec son épouse dans la première partie de son ou-

té natale pour devenir acteur d'un évènement dynastique dont les conséquences eurent un impact sur l'ensemble du continent européen: la crise de succession d'Autriche. Celle-ci domina le règne de l'empereur Charles VI (1711–1740) qui consacra sa politique étrangère à faire reconnaître la Pragmatique Sanction, un édit ayant proclamé l'indivisibilité des principautés héréditaires de la maison d'Autriche, établi la primogéniture mâle comme loi de succession et placé, en l'absence d'héritier mâle, les futures filles de l'empereur en tête de l'ordre de succession.[6] En épousant l'archiduchesse Marie-Thérèse, héritière présomptive aux couronnes héréditaires de la monarchie des Habsbourg,[7] le dernier duc de la maison de Lorraine dut certes renoncer à son héritage, comme nous le verrons, mais pouvait espérer, sur le long terme, une élection au trône du Saint-Empire romain germanique, la plus haute dignité séculière de l'Europe moderne.

En effet, la dignité impériale demeurait un gage de prestige considérable pour la maison d'Autriche ou de Habsbourg, qui la possédait depuis 1438 – une continuité dynastique exceptionnelle pour un trône électif. Les symboles impériaux comme la couronne de Charlemagne étaient des éléments essentiels de l'identité visuelle des Habsbourg. Les efforts de l'empereur Léopold I[er], qui régna de 1658 à 1705, pour consolider les institutions impériales tout au long de son règne soulignent l'importance pour la dynastie de maintenir son statut de famille impériale.[8] En tant que gendre de Charles VI, François-Étienne devenait le candidat naturel de la maison de Habsbourg, bien qu'il ne fût pas un Habsbourg lui-même. Il avait donc tout intérêt à s'affirmer, autant que possible, comme un membre de la dynastie et à se façonner une identité monarchique en tant que successeur au trône impérial, d'autant que l'empereur ne

---

vrage, Eine Kaiserin und Zwei Kaiser: Maria Theresia und ihre Mitregenten Franz Stephan und Joseph II., DOI 10.1515/9783839445778, Bielefeld 2018.

6 Cet édit remplaçait le *pactum mutuae successionis* rédigé par l'empereur Léopold I[er], père de Charles VI, en 1703, qui détaillait divers scénarios de succession aux trônes d'Espagne – à laquelle la branche autrichienne des Habsbourg prétendait encore – et d'Europe centrale. Sur la Pragmatique Sanction, voir la thèse de doctorat de Marcel Glashagen, Dynastie, Reich und Europa: Die Pragmatische Sanktion im Kontext von politischer Idee und diplomatischer Praxis Karls VI., Goethe-Universität Frankfurt 2019.

7 Nous employons le terme »monarchie des Habsbourg« pour désigner l'ensemble des territoires détenus, par succession héréditaire, par le chef de la maison de Habsbourg.

8 Matthias Schnettger, Dynastic Succession in an Elective Monarchy. The Habsburgs and the Holy Roman Empire, dans: Elena Woodacre, Lucinda H. S. Dean et al. (dir.), The Routledge History of Monarchy, Abingdon, New York 2019, 112–129; Karl Otmar von Aretin, Das alte Reich, 1648–1806, vol. 1, Stuttgart 1993, 315–362.

tenta pas de faire réunir le Collège électoral en vue de l'élection d'un roi des Romains (c'est-à-dire du futur empereur) de son vivant.[9] Bien que l'élection ne dépendît que d'un nombre restreint de princes-électeurs (neuf au XVIII^e siècle) et de dynamiques géopolitiques, les monarques de l'époque moderne étaient conscients de l'existence d'une »opinion publique« parmi les élites socio-économiques.[10] L'honneur et la réputation formaient un »capital symbolique« dont l'importance demeurait grande au premier XVIII^e siècle.[11] Dans la lignée de Charles VI, qui s'efforça de bâtir son image durant son règne,[12] il était donc indispensable pour François-Étienne de construire une image d'héritier vis-à-vis de la noblesse, à l'échelle de la monarchie des Habsbourg mais également au-delà, et notamment des diplomates.

Pendant quatre ans, Marie-Thérèse et François-Étienne vécurent à la cour de Vienne en tant que couple héritier présomptif. Ces années, les dernières du règne de l'empereur Charles VI, ont reçu relativement peu d'attention de la part des historiens et historiennes en comparaison avec le long règne de Marie-Thérèse.[13] Elles ont pourtant jeté les bases de l'équilibre au sein de l'*Arbeitspaar* ou »couple politique« qu'elle a formé avec le duc de Lorraine, étudié par Bettina Braun.[14] L'intégration du gendre de l'empereur à la cour de Vienne souleva de nombreuses questions. En effet, Charles VI, affaibli au sein de

9 Sur les élections impériales du vivant de l'empereur, voir Helmut NEUHAUS, Die Römische Königswahl vivente imperatore in der Neuzeit. Zum Problem der Kontinuität in einer frühneuzeitlichen Wahlmonarchie, dans: Neue Studien zur frühneuzeitlichen Reichsgeschichte 19 (1997), 1–54.

10 Timothy C. W. BLANNING, The Culture of Power and the Power of Culture: Old Regime Europe, 1660–1789, Oxford 2002, 89–102.

11 Andreas GESTRICH, Absolutismus und Öffentlichkeit: Politische Kommunikation in Deutschland zu Beginn des 18. Jahrhunderts, Göttingen 1994, 79.

12 Voir notamment Franz MATSCHE, Die Kunst im Dienst der Staatsidee Kaiser Karls VI.: Ikonographie, Ikonologie und Programmatik des »Kaiserstils«, 2 vol., Berlin 1981. Pour l'évolution de l'image impériale sur une plus longue durée, voir aussi l'étude de Maria GOLOUBEVA consacrée au père de Charles VI, The Glorification of Emperor Leopold I in Image, Spectacle and Text, Mayence 2000.

13 À ce jour, l'empereur n'est le sujet que de deux biographies passables: Bernd RILL, Karl VI. Habsburg als barocke Grossmacht, Graz, Vienne, Cologne 1992; et Virginia LEÓN SANZ, Carlos VI: el emperador que no pudo ser rey de España, Madrid 2003. En revanche, Stefan SEITSCHEK a récemment signé une étude convaincante de ses journaux intimes: Die Tagebücher Kaiser Karls VI.: zwischen Arbeitseifer und Melancholie, Horn 2018. Enfin, Andreas PEČAR a publié une analyse convaincante des mécanismes sociaux et culturels de la cour de l'empereur: Die Ökonomie der Ehre: Hofischer Adel am Kaiserhof Karls VI., Darmstadt 2003.

14 BRAUN, Eine Kaiserin (voir n. 5).

l'Empire par une puissance militaire déclinante et par les efforts consentis pour obtenir de la Diète la reconnaissance de la Pragmatique Sanction, qui n'intervint qu'en 1732, ne parvint pas à faire élire son gendre roi des Romains, ce qui lui aurait permis de lui succéder directement en tant qu'empereur à son décès. Il espérait plutôt pouvoir s'appuyer sur des accords, signés avec l'électeur de Mayence en 1732 et avec la maison de Hanovre lorsqu'elle avait acquis le statut de prince-électeur en 1692, qui prévoyaient que leurs voix iraient soit à son fils, soit à son gendre lors de la prochaine élection.[15]

La position principale de François-Étienne à Vienne était donc celle d'époux de l'héritière. Aussi, quelle place protocolaire devait-on lui accorder dans les cérémonies de cour et aux évènements qui rythmaient la vie de la famille impériale? Quelle part accorder au futur candidat au trône impérial dans le gouvernement de la monarchie des Habsbourg? Ensuite, à l'échelle du couple, le statut d'archiduchesse de Marie-Thérèse signifiait-il qu'elle était hiérarchiquement supérieure à son époux? À l'inverse de Marie-Thérèse, François-Étienne portait de nombreux titres de son propre chef, notamment celui de grand-duc de Toscane qu'il acquit en 1737.[16] Il aurait ainsi dû, suivant les normes d'une société chrétienne patriarcale, s'affirmer comme la figure dominante du couple. Toutefois, Marie-Thérèse incarnait la continuité de la maison d'Autriche, à travers son titre d'archiduchesse qui représentait un atout considérable. Les précédents de princes consorts dans l'Europe moderne, tels Philippe II d'Espagne ou Georges de Danemark en Angleterre, ne pouvaient pas être strictement reproduits vu l'équilibre juridico-politique inhabituel au sein du couple héritier autrichien.

Cet article évalue dans quelle mesure le mariage de Marie-Thérèse et François-Étienne conduisit à une réinvention des normes du couple princier de l'époque moderne, et évalue la capacité du duc de Lorraine à façonner une identité monarchique comme héritier au trône impérial à la cour de Vienne, entre 1736 et 1740. Il se base sur les sources cérémoniales de la cour de Vienne ainsi que sur la correspondance politique des diplomates français, dont les lettres fournissent de nombreux détails non seulement sur le déroulement de la vie à la cour, mais également sur les différentes façons dont les Habsbourg

15 L. Bittner (dir.), Chronologisches Verzeichnis der österreichischen Staatsverträge, vol. 1, Vienne 1903, 151–152; La Courneuve, Archives du ministère des Affaires Étrangères (désormais AMAE), Mémoires et Documents Fonds Autriche, vol. 6, Engagements de l'Électeur de Mayence à l'égard de la cour de Vienne, fol. 149v–154v, ici fol. 150r, 153r.

16 Entre autres, duc de Lorraine et de Bar, comte de Falkenstein, duc de Teschen et marquis de Nomény.

cherchaient à diffuser leur identité monarchique au-delà. L'exemple de François-Étienne apporte ainsi un éclairage sur les ressorts de la création d'une identité monarchique au premier XVIII^e siècle, notamment à travers le rôle du cérémonial, sur l'autonomie du prince dans ce processus et plus généralement sur la conception du pouvoir princier à cette période.

La première partie de l'article présente la figure de François-Étienne et les liens établis avec la cour de Vienne avant son mariage, avant d'examiner les concessions auxquelles il dut consentir. La deuxième partie se penche sur les défis de son incorporation à la cour impériale, notamment en termes de cérémonial. Enfin, une troisième partie mesure l'affirmation politique de François-Étienne au sein de la monarchie des Habsbourg, d'abord dans le domaine militaire puis au sein du gouvernement.

I. Un mariage inégal

François-Étienne, âgé de vingt-sept ans, épousa Marie-Thérèse, bientôt dix-neuf, à l'église des Augustins à Vienne le 12 février 1736. Le duc de Lorraine était déjà, à ce moment-là, un familier de la cour des Habsbourg. En effet, il y avait résidé de 1723 à 1729 en tant que possible fiancé de l'archiduchesse héritière.[17] Cependant, la mort de son père, le duc Léopold I^er de Lorraine, l'avait conduit à retourner à Nancy, capitale du duché, afin d'y assumer les fonctions de duc régnant. En avril 1731, il avait confié la gouvernance de la Lorraine à sa mère, la duchesse douairière Élisabeth-Charlotte d'Orléans, pour entreprendre un tour d'Europe. Durant cette période, malgré son absence de Vienne, il était demeuré le principal prétendant de la jeune Marie-Thérèse. Cette position fut renforcée en mars 1732 avec le décès du palatin de Hongrie, Miklós Pálffy. François-Étienne ne fut pas nommé palatin, une fonction traditionnellement dévolue à un noble hongrois, ce qui aurait requis l'assentiment de la Diète, mais gouverneur du royaume avec le titre de vice-roi. Il représentait ainsi personnellement l'empereur-roi Charles, ce qui affermit sa position de futur gendre.[18]

17 Cette période de la vie de François-Étienne est le sujet de la thèse d'Amélie Voisin: François-Étienne de Lorraine (1708–1765): l'éducation et la formation d'un prince lorrain à la cour des Habsbourg au XVIII^e siècle, Lyon 2017 (École doctorale Sciences sociales). Elle est également résumée dans Zedinger, Franz Stephan (voir n. 5), 38–44.

18 Vienne, Österreichisches Staatsarchiv, Haus-, Hof- und Staatsarchiv (désormais HHStA), Lothringische Urkunden (désormais UR LUK) 424, 24 mars 1732. Voir Krisztina Kulcsár, With or Without Estates? Governorship in Hungary in the Eighteenth Cen-

En parallèle, l'absence d'héritier mâle dans la famille impériale avait rendu hautement probable la perspective d'une succession féminine aux trônes des Habsbourg, en la personne de Marie-Thérèse. En outre, une femme ne pouvait pas être élue au trône du Saint-Empire: l'élection de l'époux de l'héritière présomptive serait donc la seule possibilité pour la maison impériale de conserver cette dignité. Le mariage de Marie-Thérèse représentait donc un enjeu d'une importance sans précédent pour une archiduchesse. Du point de vue des Habsbourg, la candidature du duc de Lorraine présentait de nombreux avantages. Charles VI voyait d'un œil favorable une union avec un prince familier de la cour et de la famille impériales, provenant d'une maison princière ancienne mais pas trop puissante.[19] De plus, d'après Jean-Baptiste d'Audiffret, un envoyé du roi de France Louis XV à la cour de Lorraine, le duc eut à cœur d'exposer un caractère allemand, héritage de ses premières années à Vienne, développant notamment »une […] grande antipathie pour les Français« et se faisant recevoir sans enthousiasme un portrait du roi Bourbon.[20] Enfin, François-Étienne était un prince au diapason avec le cérémonial de la cour de Vienne.[21] Durant son bref séjour à Nancy, il avait lui-même renforcé l'éti-

---

tury, dans: Hungarian Historical Review 10/1 (2021), 96–128. Bernadette Bakács présente également un court bilan de son action en tant que vice-roi: Franz Stephan von Lothringen als Ungarns Statthalter, 1732–1741, dans: Maria Theresia als Königin von Ungarn. Jahrbuch für österreichische Kulturgeschichte 10 (1984), 27–36.

19 La Lorraine était depuis longtemps tiraillée entre les sphères d'influence française et autrichienne: Jonathan Spangler, Court Faction Overwhelmed by Circumstance: The Duchy of Lorraine Torn between Bourbon and Habsburg, 1624–1737, dans: Rubén González Cuerva et Alexander Koller (dir.), A Europe of Courts, a Europe of Factions. Political Groups at Early Modern Centres of Power (1550–1700), Leyde 2017, 197–218, DOI 10.1163/9789004350588.

20 Bibliothèque Stanislas, Nancy, Ms 133, fol. 288r–v. Sur le séjour de d'Audiffret en Lorraine, voir: Laurent Jalabert, Monsieur d'Audiffret, résident et observateur à la cour de Lorraine (1702–1733), dans: Anne Motta (dir.), Échanges, passages et transferts à la cour du duc Léopold (1698–1729), Rennes 2017, 139–150, DOI 10.4000/books.pur.154840.

21 Celui-ci était dérivé des modèles bourguignons et espagnols et avait été renforcé après le retour en Autriche de Charles VI, qui avait passé huit ans en Espagne comme prétendant au trône durant la guerre de Succession d'Espagne. Sur le cérémonial bourguignon, voir: Werner Paravicini, The Court of the Dukes of Burgundy. A Model for Europe?, dans: Ronald G. Asch et Adolf M. Birke (dir.), Princes, Patronage and the Nobility: The Court at the Beginning of the Modern Age, c. 1450–1650, Oxford 1991, 69–102. Le cérémonial espagnol est étudié par Christina Hofmann, Das Spanische Hofzeremoniell von 1500–1700, Francfort-sur-le-Main 1985. Enfin, pour une étude comparative de la codification du cérémonial à Vienne et Versailles, voir: Jeroen Duindam, Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Major Dynastic Rivals, 1550–1780, Cambridge 2003, 197–217.

quette adoptée par son père, le duc Léopold Ier, influencée à la fois par les modèles versaillais et viennois.[22] Il était ainsi parfaitement conscient de son importance comme base de légitimation du pouvoir à l'époque moderne, comme créateur d'une »aura d'immuabilité éternelle«, selon l'expression de la biographe de Marie-Thérèse, Barbara Stollberg-Rilinger.[23] Il montra par la suite de nombreuses preuves de cette adhésion en participant à des cérémonies et rituels dans lesquels sa présence n'était pas indispensable.[24]

Ainsi, François-Étienne avait une indéniable prédisposition à intégrer la cour des Habsbourg. Néanmoins, avant la célébration du mariage, il fut contraint à de nombreuses concessions, liées aux négociations de paix destinées à mettre fin à la guerre de Succession de Pologne (1733–1735), qui pouvaient compromettre le développement de son identité monarchique. La plus importante était sans conteste son abdication des couronnes ducales de Lorraine et de Bar au profit du beau-père de Louis XV, l'ancien roi de Pologne Stanislas Leszczyński. En échange, la France reconnaissait la Pragmatique Sanction et François-Étienne devenait l'héritier du grand-duc de Toscane, Jean-Gaston de Médicis, sans descendance.[25] Il conservait également le comté impérial de Falkenstein, situé près de Kaiserslautern, récemment acquis par la maison de Lorraine mais explicitement exclu de la convention du 28 août 1736 réglant la cession des duchés.[26] Ce territoire était capital dans l'optique de l'élection impériale, puisque la qualité de prince d'Empire était un prérequis pour tout candidat selon les termes de la Bulle d'Or, qui régissait depuis 1356 les élections impériales.[27] De plus, François-Étienne demeurait en possession du duché de Teschen, en Silésie, et bénéficiait du droit de suffrage aux séances

22 Éric Hassler, Définir et élaborer l'étiquette. Les réflexions du duc Léopold de Lorraine (1679–1729) sur la mise en place d'un nouveau cérémonial de cour au début du XVIIIe siècle, Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles, publié le 19 octobre 2016, DOI 10.4000/crcv.13706, 23–26.

23 Barbara Stollberg-Rilinger, Maria Theresia. Die Kaiserin in ihrer Zeit, Munich 2017, URN urn:nbn:de:101:1-202211252137169309073l, 7.

24 Ibid., 150–151.

25 Sur ce sujet, (voir: ibid.), 26–42; ainsi que le chapitre consacré au mariage princier dans Braun, Eine Kaiserin (voir n. 5), 19–30. Pour une analyse plus complète du mariage et de son contexte géopolitique, se référer à Renate Zedinger, Hochzeit im Brennpunkt der Mächte. Franz Stephan von Lothringen und Erzherzogin Maria Theresia, Vienne 1994.

26 AMAE, Traités et accords de la France, TRA17360003.

27 Sur ce document fondateur des institutions impériales, voir Pierre Monnet, La Bulle d'or de 1356, une »constitution« pour l'Empire?, dans: François Foronda et Jean-Philippe Genet (dir.), Des chartes aux constitutions, Paris 2019, 149–187.

de la Diète d'Empire en tant que marquis de Nomény.[28] Enfin, il conservait, pour son frère Charles et lui-même, les armes de Lorraine ainsi que l'usufruit de ses titres, parmi lesquels celui de marchis, conféré par l'empereur Henri IV à Thierry II en 1114.[29]

Malgré l'acquisition prochaine de la Toscane, François-Étienne se retrouvait donc quasiment sans terre, ce qui le plaçait en position de faiblesse à la cour.[30] Aux concessions territoriales s'ajouta la signature d'un document qui préfigurait le rapport de forces symbolique au sein du couple princier. Onze jours avant la célébration du mariage, les époux durent chacun signer un acte de renonciation restreignant leurs droits si la situation dynastique venait à évoluer – c'est-à-dire, si un héritier mâle venait à naître.[31] Ainsi, le document signé par l'héritière stipulait que cette dernière devrait renoncer à son héritage si l'empereur avait un fils, ou si sa sœur puînée, l'archiduchesse Marie-Anne, mettait au monde un enfant mâle avant elle.[32] Quant à François-Étienne, il promettait, dans son propre acte de renonciation, de ne jamais prétendre à la succession aux trônes de la monarchie des Habsbourg, car cela enfreindrait les clauses de la Pragmatique Sanction et compromettrait la légitimité de Marie-Thérèse en tant qu'héritière présomptive. Comme l'explique Bettina Braun, une telle déclaration signée par un prince régnant était inédite: cela reflétait le caractère sans précédent, dans la monarchie des Habsbourg, d'une héritière présomptive féminine, ainsi que la volonté ferme de Charles VI de voir sa descendance hériter de ses couronnes – même s'il s'abstint, jusqu'à sa mort, de préparer sa fille aînée à sa charge de souveraine.

Cet acte fondateur du mariage bouleversa la hiérarchie au sein du mariage en plaçant les époux sur un pied d'égalité. En effet, si leurs déclarations respectives étaient similaires et se complétaient l'une l'autre, l'ordre dans lequel elles ont été ratifiées est révélateur. Marie-Thérèse et François-Étienne ont tous deux signé leur document le 1er février 1736, mais le texte de la renonciation de ce dernier évoque »la même reddition, démission et abdication que la très se-

28 Pierre Boyé, Un roi de Pologne et la couronne ducale de Lorraine. Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne, Paris 1898, 429–430.

29 Alain Petiot, L'héritage lorrain de la Maison d'Autriche (1737–1918), conférence donnée à l'Académie Stanislas le 22 mai 2019, 6. Texte accessible au lien suivant: https://www.academie-stanislas.org/wp-content/uploads/2023/02/2019-05-22-petiot.pdf.

30 Zedinger, Franz Stephan (voir n. 5), 105; Braun, Eine Kaiserin (voir n. 5), 20.

31 Le texte latin intégral de la renonciation de François-Étienne est édité dans Charles de Clercq, François-Étienne de Lorraine, Marc de Beauvau-Craon et la succession de Toscane, 1717–1759, Vintimille 1976, 130–131.

32 Marie-Anne était née un an après Marie-Thérèse, en 1718, et n'était pas encore mariée en 1736.

reine princesse royale Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, notre épouse bien-aimée, a prononcée il y a peu et confirmée par un serment corporel«,[33] indiquant que l'archiduchesse a signé sa déclaration en premier. Cet extrait ne confirme pas seulement l'interdépendance entre les deux textes signés par les époux: l'acte de François-Étienne était symboliquement subordonné à celui de Marie-Thérèse.

À ce premier élément de rupture avec le modèle du couple princier traditionnel s'ajouta la présence, aux côtés de l'époux, d'une maison princière lorraine. Durant son premier séjour à la cour impériale, de 1723 à 1729, le futur duc de Lorraine avait été contraint de renoncer à sa maison à l'exception de son précepteur, le baron Karl Pfütschner, et de quelques serviteurs.[34] Cependant, durant son règne à Nancy, il renoua contact avec la noblesse lorraine. Contrairement à une princesse consort, qui devait souvent se séparer de son entourage à son arrivée à la cour de son mari, François-Étienne fut autorisé à conserver des membres de son entourage lorsqu'il s'installa de nouveau à la cour impériale en 1736, formant une maison dont il arrêta la composition au moment de son mariage. Parmi ses membres, Marc de Beauvau-Craon, un ancien favori du duc Léopold I[er] et membre du conseil de régence formé à la mort de ce dernier, fut nommé grand écuyer, et les marquis de Gerbéviller et de Lambertye chambellans.[35]

Certes, la présence d'une maison issue de son duché natal octroyait à François-Étienne un cadre de vie familier et limitait sa dépendance aux serviteurs de son épouse, mais elle pouvait être un frein à la création d'une identité comme héritier des Habsbourg. Même si la Lorraine faisait partie de l'Empire, elle était culturellement associée à la France et les Lorrains pouvaient aisément

33 De Clercq, François-Étienne (voir n. 31), 131: »eam ipsam cessionem, renuntiationem et abdicationem quam Serenissima Regia Princeps Maria Theresa Archiducissa Austriae Sponsa Nostra dilectissima paulo ante edidit et corporali juramento firmavit«.

34 Henri Baumont, Études sur le règne de Léopold duc de Lorraine et de Bar (1697–1729), Paris, Nancy 1894, 350. Sur le baron Pfütschner, voir: Alain Petiot, Les Lorrains et les Habsbourg. Dictionnaire biographique illustré des familles Lorraines au service de la Maison d'Autriche, Aix-en-Provence 2016, vol. 2, 462–463.

35 HHStA, Ältere Zeremonial Akten (désormais ÄZA), vol. 37-4-1, pas de numéro de folio. Sur Beauvau-Craon, voir Petiot, Les Lorrains (voir n. 34), vol. 1, 60–61; et Jonathan Spangler, Transferring Affections: Princes, Favourites and the Peripatetic Houses of Lorraine and Beauvau as Trans-Regional Families, dans: Barbara Haider-Wilson, Wolfgang Mueller et William D. Godsey (dir.), Internationale Geschichte in Theorie und Praxis: Traditionen und Perspektiven, Vienne 2016, 635–663, 651–663. Sur Gerbéviller, voir: Petiot, Les Lorrains (voir n. 34), vol. 2, 555. Sur Lambertye, voir: ibid., vol. 1, 325.

être perçus comme étrangers. Or, la présence de nobles étrangers à la cour impériale pouvait poser des problèmes d'intégration voire être source de conflits, en raison des postes prestigieux en jeu au sein de leur maison, comme l'ont souligné de nombreux historiens ayant travaillé sur les princesses et reines consorts. De nombreux exemples d'intégration difficile en raison de l'entourage étranger d'une reine comme, en Angleterre, Jeanne de Navarre, l'épouse d'Henri IV, ou d'Henriette de France suite à son mariage avec Charles Ier, confirment la récurrence de ce problème.[36] Au sein même de la dynastie des Habsbourg, l'épouse de l'empereur Maximilien II, l'infante Marie-Anne, avait déjà rompu avec la tradition en conservant sa maison d'origine après son arrivée à Vienne.[37] Enfin, il convient de noter des situations similaires observées parmi les quelques exemples de consorts masculins, tel Philippe II d'Espagne, époux de la reine Marie Ire d'Angleterre. Philippe avait débarqué en Angleterre en 1554 accompagné d'une maison composée exclusivement d'Espagnols: malgré quelques timides tentatives de rapprochement en vue de la création d'une cour hybride, la suspicion gouvernait généralement les rapports entre Espagnols, courtisans et peuple anglais.[38]

La situation à la cour impériale après 1736 était relativement similaire. Le conseiller aulique Christoph Ludwig Seckendorff décrivit ainsi, en 1737, François-Étienne lui-même comme étant *haï* par une bonne partie des courtisans et du peuple,[39] un sentiment confirmé par un mémoire anonyme, rédigé en 1738 par un Français, qui ajouta que

> son grand écuyer Steinville ayme trop la bonne chère, et n'entend point les affaires d'Allemagne, son conseiller Fischner scait le droit, et rien audela, et son sécrétaire d'etat Toussain [sic], est vif et emporté, critique la nation allemande et ne trouve rien de bien dit et de bien fait, que ce qu'on dit et qu'on fait à la mode de Lorraine.[40]

---

36 Elena Woodacre, Joan of Navarre: Infanta, Duchess, Wueen, Witch?, Londres 2022, DOI 10.4324/9780429261022, 497–503; Sarah J. Wolfson, The Female Bedchamber of Queen Henriette Maria: Politics, Familial Networks and Policy, 1626–40, dans: Nadine Akkerman et Birgit Houben (dir.), The Politics of Female Households: Ladies-in-waiting Across Early Modern Europe, Leyde 2013, 311–341, DOI 10.1163/9789004258396.

37 Rubén González Cuerva, Maria of Austria, Holy Roman Empress (1528–1603), Dynastic Networker, Londres 2021, DOI 10.4324/9781003125693, 71–84.

38 Samson, Mary and Philip (voir n. 2), 137–171.

39 Cité dans Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 61.

40 AMEA, Mémoires et Documents Fonds Autriche, vol. 7, fol. 292r. À noter que Steinville avait remplacé, comme grand écuyer, Beauvau-Craon parti à Florence comme représentant de François-Étienne.

L'antagonisme entre les nobles lorrains et le reste des courtisans viennois n'était pas sans précédent. En effet, la cour des Habsbourg était le cœur d'une monarchie multiethnique dont l'hétérogénéité venait d'être renforcée avec l'arrivée, en 1711, de Charles VI, prétendant malheureux au trône d'Espagne durant la guerre de Succession d'Espagne. Ce dernier avait été accompagné de nombreux Espagnols qui formèrent un Conseil espagnol doté d'une influence réelle sur la politique impériale, au détriment des autres nationalités.[41] L'arrivée de Lorrains aux côtés de François-Étienne créait ainsi des conditions peu propices au développement de son identité monarchique à la cour de Vienne et pouvaient empêcher une assimilation à la maison de Habsbourg, prérequis indispensable pour s'affirmer comme héritier de la dynastie et comme son candidat au trône impérial.

De plus, l'extranéité affichée par le duc contrastait avec la germanité de l'électeur de Bavière Charles-Albert, soutenu par la France, qui ne dissimulait guère ses ambitions et disposait de soutiens à Vienne, notamment en la personne de sa belle-mère, l'impératrice douairière Wilhelmine-Amélie.[42] D'une part, il prétendait à la succession de la monarchie des Habsbourg avec le soutien de la France, même si ses arguments juridiques étaient fragiles.[43] D'autre part, il aspirait à une dignité impériale déjà détenue à deux reprises par la maison de Wittelsbach. L'incapacité de François-Étienne à se présenter efficacement comme un prince germanique fut aggravée par des difficultés cérémonielles qui sont l'objet de la deuxième partie de cet article.

II. Le cérémonial de cour et le déclassement de François-Étienne

Cette deuxième section étudie l'ambiguïté cérémoniale dans laquelle fut placée François-Étienne dès son arrivée, ainsi que les efforts (relatifs) de Charles VI pour améliorer le sort de son gendre. Au moment de son mariage avec l'archiduchesse, François-Étienne était déjà, de facto, un membre de la maison de

41 León Sanz, Carlos VI (voir n. 13), 278–288; Elisabeth Garms-Cornide, Karl VI. und »seine« Spanier. Anmerkungen zu Exil, Integration und Ausgrenzung im Wien des 18. Jahrhunderts, dans: Stefan Seitschek et Sandra Hertel (dir.), Herrschaft und Repräsentation in der Habsburgermonarchie (1700–1740): Die kaiserliche Familie, die habsburgischen Länder und das Reich, Munich/Vienne 2020, 193–210, DOI 10.1515/9783110670561.

42 Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 26–27.

43 Comme en témoigne un mémoire de l'ambassadeur français Mirepoix: AD, CPA, vol. 213, fol. 14v–15r.

Habsbourg.[44] Toutefois, son incapacité à obtenir le titre d'archiduc présentait un premier obstacle à son affirmation au sein de la dynastie. Ce titre spécifique à la maison d'Autriche avait été créé par Rodolphe IV au XIVe siècle et ses possesseurs prétendaient à un statut semi-royal, qui les plaçait au-dessus des simples ducs.[45] Alors que l'épouse d'un archiduc aurait automatiquement reçu le titre d'archiduchesse, l'octroi du titre d'archiduc à François-Étienne ne fut jamais évoqué par Charles VI ou ses ministres. Cela posait un problème de hiérarchie sociale dans la mesure où François-Étienne n'était que duc (puis grand-duc, à partir de 1737, grâce au trône de Toscane): Marie-Thérèse, en tant qu'archiduchesse, jouissait donc d'un rang cérémonial plus élevé que celui de son mari – une rupture claire avec la hiérarchie du couple chrétien. De plus, tous les membres de la maison de Habsbourg étaient d'un rang supérieur à lui, puisque porteurs soit de la dignité archiducale, soit de la dignité impériale.

De plus, le prédicat porté par François-Étienne fut une source de contentieux, même s'il bénéficia cette fois du soutien de l'empereur. En effet, le duc de Lorraine prétendait au prédicat d'altesse royale. À l'époque moderne, qui vit une codification des titres princiers et leur association claire à un rang social, celui-ci était exclusivement réservé aux princesses et princes de sang royal, comme le confirme le juriste Julius Bernhard von Rohr dans son étude sur la société des princes, publiée en 1733.[46] Sous Léopold Ier de Lorraine, des efforts considérables avaient été entrepris pour affirmer le statut royal de la maison de Lorraine, notamment par le biais d'une »guerre généalogique« qui permit au prince lorrain de revendiquer la descendance de prestigieux monarques médiévaux.[47] Or, Charles VI et ses ministres décidèrent que la cour impériale reconnaîtrait bien ce prédicat, suivant les clauses de la convention de cession de la Lorraine signée le 28 août 1736.[48] En confirmant son statut d'altesse royale, l'empereur renouvelait la reconnaissance accordée par son père, l'empereur Léopold Ier, au duc Léopold Ier en 1700 – suivie, quoique très tardivement, par la France sous la régence de Philippe d'Orléans.[49]

---

44 Braun, Eine Kaiserin (voir n. 5), 25.

45 Peter H. Wilson, Heart of Europe. A History of the Holy Roman Empire, Cambridge (Massachusetts) 2016, 429–430.

46 Julius Bernhard von Rohr, Einleitung zur Ceremoniell-Wissenschaft der grossen Herren, Berlin 1733, 217.

47 Jonathan Spangler, Seeing is Believing: The Ducal House of Lorraine and Visual Displays in the Projection of Royal Status, dans: Royal Studies Journal 9/2 (2022), 131–161, DOI 10.21039/rsj.214 150–4.

48 Braun, Eine Kaiserin (voir n. 5), 28.

49 Robert Parisot, Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Évêchés), vol. 2, Paris 1922, 142.

Le prédicat d'altesse royale était justifié par le titre de roi de Jérusalem, un des fondements de l'identité monarchique des ducs de Lorraine acheté par Charles Ier, fondateur de la première maison d'Anjou, en 1277 et passé à la seconde maison d'Anjou, puis à la maison de Lorraine, par l'intermédiaire du roi René (1409–1480).[50] Quoique cette dignité parût archaïque près de cinq siècles après la fin des croisades, elle était étroitement associée aux idéaux de la chevalerie et à la défense de la chrétienté, une vertu universelle dont les documents officiels et l'iconographie se faisaient abondamment l'écho, en particulier au début du XVIIIe siècle.[51] Cependant, d'autres princes européens revendiquaient également le titre de roi de Jérusalem, comme le roi de Sardaigne et Charles VI lui-même. En conséquence, François-Étienne ne revendiqua pas le prédicat de Majesté pour Jérusalem, suivant le précédent de ses ancêtres. Ce titre élevait néanmoins, selon lui, sa maison au statut royal, matérialisé par le prédicat d'altesse royale.

Malgré la volonté des Habsbourg de soutenir la prétention du duc à ce prédicat, ses contemporains ne s'adressèrent pas systématiquement à lui comme tel dans leur correspondance.[52] Ainsi, entre 1736 et 1740, parmi les auteurs des vingt-deux lettres adressées au duc de Lorraine et conservées à la Bibliothèque nationale autrichienne, treize correspondants le nommèrent roi de Jérusalem.[53] En revanche, cinq s'y refusèrent.[54] Cet avantage exprimé en termes quantitatifs peut être fortement nuancé lorsque l'on se penche sur l'importance qualitative des expéditeurs. Ceux qui ne se référaient pas à lui en tant que

50 Margaret L. Kekewich, The Good King. René of Anjou and Fifteenth Century Europe, Basingstoke 2008, 47.

51 Spangler, Seeing is Believing (voir n. 47), 138–140, 154–159. Sur le titre de roi de Jérusalem, voir aussi la thèse de Guillaume Bagard, Le Duc et le processus d'intégration de la Lorraine à l'État royal, Université de Lorraine 2020, https://hal.univ-lorraine.fr/tel-03219622, 03-08-2024, 57–59.

52 Sur l'importance des titres et prédicats dans la correspondance des princes de l'époque moderne, voir Giora Sternberg, Status Interaction during the Reign of Louis XIV, Oxford 2014, 129–158.

53 Vienne, Österreichische Nationalbibliothek (désormais ÖNA), Autogr. 15/73-6 HAN/MAG, 7 février 1737; 15/82-7 HAN/MAG, 7 mars 1736; 15/83-2 HAN/MAG, 12 mai 1738; 15/84-1 HAN/MAG, 13 juin 1743; 15/104-2 HAN/MAG, 27 janvier 1737; 15/117-7 HAN/MAG, 4 février 1737; 16/41-9 HAN/MAG, 24 mars 1736; 16/49-4 HAN/MAG, 11 mars 1736; 16/97-2 HAN/MAG, 24 décembre 1734; 17/39-8 HAN/MAG, 29 janvier 1737; 17/113-1 HAN/MAG, 25 mars 1738; 20/50-7 HAN/MAG, 4 février 1737; 110/23-2 HAN/MAG, 4 février 1737.

54 ÖNA, Autogr. 11/3-7 HAN/MAG, 1er mars 1737; 15/36-1 HAN/MAG, 12 février 1737; 15/67-7 HAN/MAG, 9 janvier 1736; 16/22-13 HAN/MAG, 31 janvier 1737; 16/102-5 HAN/MAG, 13 février 1737.

roi de Jérusalem possédaient généralement un statut plus élevé et une position géopolitique plus importante, tels les rois de Danemark, de Suède et de Prusse, l'électeur palatin et l'archevêque-électeur de Trèves. En outre, des lettres copiées dans les archives de la Maison de Lorraine indiquent que la quasi-totalité des électeurs refusèrent d'accorder à François-Étienne la dignité d'altesse royale.[55] Les seules exceptions étaient les deux archevêques-électeurs successifs de Mayence, Philipp Karl von Eltz et Johann Friedrich Karl von Ostein, qui se référèrent tous deux à François-Étienne comme roi de Jérusalem dans leurs lettres.[56] Néanmoins, ces derniers étaient des alliés fidèles de la maison de Habsbourg et leur reconnaissance peut difficilement être interprétée comme un succès pour le duc.

Ces difficultés à faire reconnaître une dignité royale archaïque ne représentaient pas un cas isolé dans l'Europe moderne. Il n'en demeure pas moins que le choix de la cour impériale de désigner François-Étienne comme altesse royale eut des conséquences importantes. Deux grandes puissances européennes, la papauté et la république de Venise, ne reconnaissaient pas le prédicat royal du duc de Lorraine et empêchèrent leurs représentants d'assister aux cérémonies où l'époux de Marie-Thérèse était présent, car elles refusaient de lui accorder la préséance. Cette situation eut des répercussions directes sur la vie quotidienne à la cour. Le nonce apostolique, représentant personnel du pape, incarnait une relation privilégiée entre la papauté et les puissances catholiques en Europe, avec un rôle diplomatique à la fois religieux et politique.[57] Il était ainsi traité à la fois comme un membre éminent du corps diplomatique et comme le principal ecclésiastique de la cour, célébrant traditionnellement la messe lors des cérémonies de l'ordre de la Toison d'Or, dont Charles VI était grand maître et François-Étienne chevalier.[58] En raison de cette position éminente, l'empereur et ses conseillers devaient décider, pour chaque cérémo-

55 HHStA, Lothringisches Hausarchiv (désormais LHA), vol. 125-1, 22 avril 1738; vol. 125-2, 9 septembre 1737; vol. 129-4, 22 mai 1739, 3 mai 1741.

56 HHStA, LHA, vol. 129-4, 28 mars 1741, 23 avril 1744.

57 Johannes Burkhardt, Abschied vom Religionskrieg. Der Siebenjährige Krieg und die päpstliche Diplomatie, Tubingue 1985, 12–16.

58 Derek Beales, Clergy at the Austrian Court, dans: Michael Schaich (dir.), Monarchy and Religion. Transformation of Royal Culture in Eighteenth-Century Europe, Oxford 2007, 79–104, 93. Une étude du rôle liturgique du nonce à la cour impériale est proposée par Elisabeth Garms-Cornide: »Per sostenere il decoro«: Beobachtungen zum Zeremoniell des päpstlichen Nuntius in Wien im Spannungsfeld von Diplomatie und Liturgie, dans: Ralph Kauz, Giorgio Rota et Jan Paul Niederkorn (dir.), Diplomatisches Zeremoniell in Europa und im Mittleren Osten in der Frühen Neuzeit, Vienne 2009, 97–130, 100–110.

nie, si le nonce ou François-Étienne pouvait être présent,[59] avec quelques exceptions notables comme les baptêmes archiducaux, comme nous le verrons bientôt. L'ampleur de la concession faite par l'empereur à François-Étienne sur cette question ne saurait être sous-estimée – même s'il n'avait sans doute guère le choix, car le mariage de son héritière avec un prince non-royal aurait été perçu comme une mésalliance. Charles VI dut désormais trouver un équilibre subtil entre maintenir de ses liens diplomatiques avec Venise et surtout la papauté (un enjeu crucial pour le premier prince laïc de la chrétienté) et développer, au sein de sa cour, l'identité monarchique du mari de son héritière présomptive.

Deux exemples nous permettent d'illustrer cette quête de compromis, à commencer par l'un des premiers repas publics auxquels le duc de Lorraine participa après son mariage, le 18 février 1736. Le premier schéma ci-dessous montre une distinction physique claire entre les membres des maisons de Habsbourg et de Lorraine (Image 1). En l'absence du couple impérial, les trois archiduchesses occupèrent le côté le plus long de la table, tandis que François-Étienne et son frère, le prince Charles, furent relégués sur les côtés. La subordination hiérarchique des princes lorrains aux Habsbourg fut ainsi publiquement explicitée.

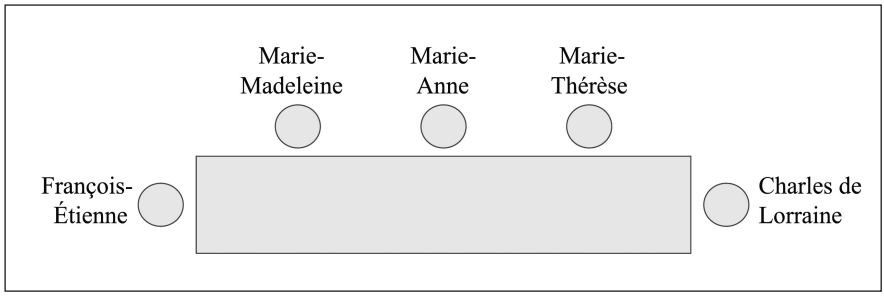

Image 1: Disposition de la famille impériale le 18 février 1736[60]

Cependant, après le repas, Charles VI intervint pour modifier cet arrangement: les *Ältere Zeremonialakten* indiquent qu'il »désapprouva [par la suite] cet ordre, [et] ordonna que l'on s'asseye à l'avenir sur la même ligne à table«,

59 Braun, Eine Kaiserin (voir n. 5), 29; Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 41–42; Elisabeth Garms-Cornides, Liturgie und Diplomatie. Zum Zeremoniell des Nuntius am Wiener Kaiserhof im 17. und 18. Jahrhundert, dans: Richard Bösel (dir.), Kaiserhof – Papsthof (16.–18. Jahrhundert), Vienne 2006, 125–146, DOI 10.1553/0x001231b3, 141–145.

60 HHStA, ÄZA, vol. 37-14, pas de numéro de folio.

suivant une nouvelle disposition des sièges représentée sur le schéma ci-dessous (Image 2).[61] Cet épisode apporte deux éclairages. Premièrement, il souligne l'influence décisive de l'empereur sur le cérémonial de la cour. Malgré la création d'un précédent, avec un premier repas public organisé avec François-Étienne et son frère, Charles VI l'invalida et ordonna qu'un autre précédent soit créé selon ses vœux. D'autre part, cette décision montre la volonté de l'empereur de minimiser la position inférieure de son gendre à la cour. Certes, sa nouvelle position était loin d'être la plus gratifiante puisqu'il demeurait en bout de table, mais Charles VI ne pouvait certainement pas faire mieux s'il ne voulait pas mettre publiquement en péril le statut supérieur de sa maison.

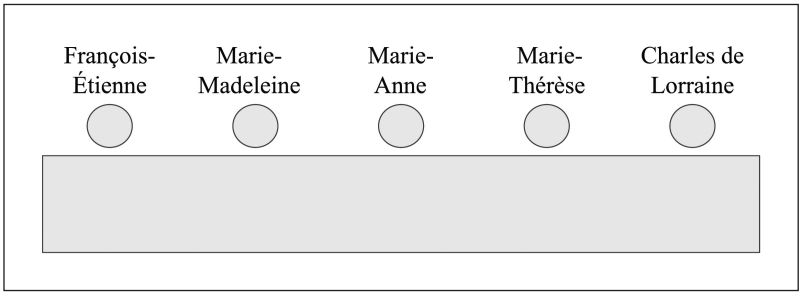

Image 2: Disposition des sièges ordonnée a posteriori par Charles VI[62]

Le baptême de la première fille du couple archiducal, Marie-Élisabeth, en 1737, permit également de réaffirmer la hiérarchie au sein de la famille impériale. Malgré la présence du nonce apostolique, Domenico Passionei, qui contestait – comme nous l'avons vu plus tôt – le prédicat d'altesse royale au duc de Lorraine, ce dernier put y assister aux côtés de l'impératrice douairière Wilhelmine-Amélie, de l'impératrice Élisabeth-Christine, de l'empereur Charles VI et des archiduchesses Marie-Madeleine et Marie-Anne (Image 3).[63] La présence du duc est confirmée par un prie-Dieu qui lui est réservé aux côtés des deux archiduchesses. Toutefois, François-Étienne, bien que père de l'enfant, ne fut pas autorisé à se tenir devant l'autel, position réservée à l'empereur et aux deux impératrices. Sa présence à la cérémonie était donc une victoire en demi-teinte pour le duc de Lorraine. Certes, le conflit protocolaire avec le nonce fut momentanément suspendu pour lui permettre d'assumer publiquement son rôle de père, mais son simple statut ducal demeurait clair aux

61 Ibid.
62 Ibid.
63 Wilhelmine-Amélie était l'épouse de feu l'empereur Joseph I^{er} (r. 1705–1711).

yeux de tous. Ceci était également valable à l'échelle du couple qu'il formait avec Marie-Thérèse, puisque François-Étienne occupa la position du consort lors de toutes leurs apparitions publiques entre 1736 et 1740, à l'exception du banquet suivant leur mariage.[64]

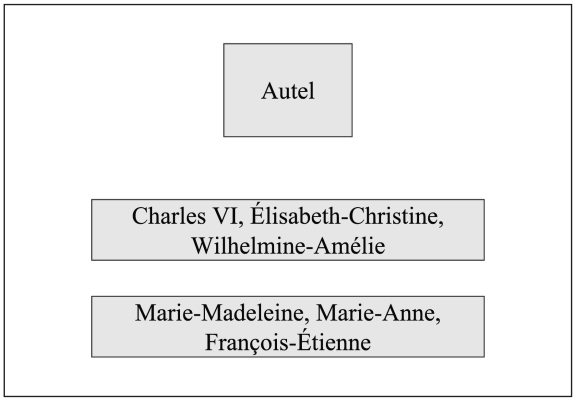

Image 3: La famille impériale au baptême de l'archiduchesse Marie-Élisabeth (schéma simplifié)[65]

Ainsi, malgré les efforts de l'empereur, la position protocolaire de François-Étienne demeura précaire et il fut contraint, à de nombreuses reprises, de s'absenter de cérémonies importantes. Par exemple, en 1738, alors que la princesse Anne-Victoire de Savoie, nièce du prince Eugène, s'apprêtait à convoler en noces avec le prince Joseph de Saxe-Hildburghausen, l'ambassadeur de France à Vienne, Mirepoix, rapporta que »l'on ne sait pas encore si [le duc] assistera aux noces qui doivent avoir lieu cette semaine«.[66] Son absence fut plus flagrante encore lors d'un *Te Deum* tenu le 5 juillet 1739 à la cathédrale Saint-Étienne de Vienne en présence de l'empereur, de l'impératrice et des trois archiduchesses, célébrant la fin de la guerre austro-turque à laquelle il avait pris une part active – comme nous le verrons bientôt.[67] Ces absences furent particulièrement préjudiciables à son identité monarchique. Les courtisans et diplomates ne pouvaient que constater l'absence du mari de l'héritière, qui manqua en outre une occasion de se présenter comme un membre de la famille impériale aux yeux de la population viennoise, lors de la procession de la dynastie entre la Hofburg et la cathédrale, un trajet d'environ 650 mètres à tra-

64 Braun, Eine Kaiserin (voir n. 5), 28.
65 HHStA, ÄZA, vol. 37–25, fol. 152r.
66 AMAE, CPA, vol. 213, Mirepoix à Amelot, fol. 231r, 14 avril 1738.
67 HHStA, ZP, vol. 17, fol. 47v–48r.

vers le centre de la capitale. Il occupait ainsi clairement la position d'un prince subalterne, et certainement pas celle d'un potentiel héritier au trône impérial.

De plus, sa position dynastique fut sérieusement affaiblie par l'échec du couple à produire un héritier mâle. Entre son mariage et son accession au trône, Marie-Thérèse maintint un impressionnant rythme de grossesses et mit au monde trois filles: Marie-Élisabeth le 5 février 1737, Marie-Anne le 6 octobre 1738 et Marie-Caroline le 12 janvier 1740. À chacune de ces naissances, on reprocha bien plus à François-Étienne qu'à Marie-Thérèse de ne pas avoir fourni l'héritier mâle dont la maison de Habsbourg avait tant besoin pour assurer sa continuité.[68] Ce constat ne manque pas d'intriguer. Dans la monarchie de l'époque moderne, il était bien plus fréquent qu'une épouse soit la cible de critiques concernant son infertilité, ce qui pouvait parfois la placer dans une situation difficile, comme le montrèrent les exemples des reines d'Henri VIII en Angleterre.[69] La mise en cause de François-Étienne est donc un signe supplémentaire de la hiérarchie des genres inhabituelle au sein du couple entre 1736 et 1740.

Face à ces difficultés, il apparut évident au duc de Lorraine qu'il devait quitter Vienne afin de développer pleinement son identité monarchique.[70] Peu de temps après son mariage, Charles VI décida de l'aider dans cette tâche en lui octroyant la fonction de gouverneur des Pays-Bas autrichiens jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse. Une convention secrète indique que ce projet fut conçu dès le mois de mai 1736, prévoyant de céder le gouvernement de la province à son gendre »selon l'exemple de ce qui a été observé à l'époque de l'infante royale espagnole Isabelle Claire Eugénie«.[71] Le précédent invoqué par l'empereur est révélateur. À la fin du XVI^e siècle, le roi Philippe II d'Espagne avait confié le gouvernement des Pays-Bas (alors espagnols) à sa fille Isabelle et à son mari, l'archiduc Albert, qui avaient gouverné conjointement.[72] La situation dynastique avait alors été similaire à celle de 1736, puisque l'épouse

68 Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 62.

69 Heide Wunder, Einleitung, dans: id. (dir.), Dynastie und Herrschaftssicherung in der Frühen Neuzeit. Geschlechter und Geschlecht, Berlin 2002, 9–27, 23–24; Kristen L. Geaman et Theresa Earenfight, Neither Heir nor Spare. Childless Queens and the Practice of Monarchy in Pre-modern Europe, dans: Woodacre, Dean *et al.* (dir.), The Routledge History (voir n. 8), 518–533, 518–520, 524–527.

70 Élisabeth Badinter, Le pouvoir au féminin. Marie-Thérèse d'Autriche (1717–1780), l'impératrice-reine, Paris 2016, 65–66.

71 HHStA, UR LUK 427, 4 mai 1736.

72 Voir: Werner Thomas, The Reign of Albert & Isabella in the Southern Netherlands, 1598–1621, dans: Werner Thomas et Luc Duerloo (dir.), Albert & Isabella, 1598–1621: Essays, Turnhout 1998, 1–14.

apportait un lien du sang direct avec le souverain – le roi d'Espagne au XVI^e siècle, l'empereur au XVIII^e. Toutefois, contrairement au mariage d'Isabelle et Albert dans lequel les époux occupaient quasiment d'égal à égal la fonction de gouverneur, la convention de 1736 soulignait que François-Étienne, et non Marie-Thérèse, gouvernerait les Pays-Bas »au nom de son épouse et de son beau-père«, à moins qu'un accord futur ne modifie cette clause.[73]

Les prérogatives exactes du nouveau gouverneur furent décrites dans un brevet signé un an plus tard, le 8 juin 1737. Ce document faisait du duc de Lorraine le »prince souverain et naturel des […] Pays-Bas«, avec le pouvoir de »rendre la justice«, de rassembler les chevaliers de »notre ordre [de la Toison d'Or]«, de nommer des commandants militaires, de conférer des titres de noblesse et de gracier les criminels. Enfin, il ordonna à tous ses sujets des Pays-Bas de lui obéir »comme on l'a toujours fait […] aux princes et princesses de notre famille«.[74] Même si ces pouvoirs étaient identiques à ceux que possédaient les gouverneurs précédents, tant Habsbourg que non-Habsbourg, ce texte peut être interprété comme une base solide fournie par l'empereur à François-Étienne pour qu'il développe son identité monarchique à Bruxelles. Non seulement il y était clairement assimilé à la maison de Habsbourg, mais le brevet utilisait le terme de »souverain« pour le décrire. En outre, en possédant le droit de rendre la justice et de gracier les criminels en son nom, Charles VI permettait à François-Étienne de modeler son image sur certaines des vertus les plus importantes des Habsbourg, la justice et la clémence.[75] Enfin, le droit de conférer des titres de noblesse lui donnait la possibilité de se constituer un capital social. À la lecture de ce document, il apparaît que cette nomination s'inscrivait dans une logique de formation d'un héritier Habsbourg.

Il convient également de souligner que la nomination du duc en tant que gouverneur signifiait le renvoi de la gouverneure alors en poste à Bruxelles, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, la propre sœur de Charles VI.[76] Le remplacement d'un membre éminent de la famille impériale par le duc de Lorraine était une concession majeure faite en faveur de ce dernier, égale au moins à la reconnaissance du prédicat d'altesse royale, et un signe de l'importance acquise par François-Étienne au sein de la dynastie. Suivant l'exemple d'Albert et

73 HHStA, UR LUK 427, 4 mai 1736, fol. 4r.

74 HHStA, UR LUK 430, 8 juin 1737, fol. 2r–5r.

75 Juste Lipse avait théorisé les vertus héréditaires des Habsbourg au XVI^e siècle: Matsche, Die Kunst (voir n. 12), vol. 1, 76.

76 Voir la biographie de Sandra Hertel, Maria Elisabeth. Österreichische Erzherzogin und Statthalterin in Brüssel, 1725–1741, Vienne 2014, DOI 10.7767/miog-2015-0259, 239–257 sur la nomination avortée de François-Étienne comme gouverneur.

d'Isabelle, Marie-Thérèse aurait pu être associée à la fonction de gouverneur ou nommée elle-même, car il existait de nombreux précédents féminins à cette fonction. Cependant, le manque de formation politique de l'archiduchesse héritière et son inexpérience empêchèrent probablement Charles VI de recourir à l'une ou l'autre de ces solutions.[77]

Peu de temps avant que la nomination ne prenne effet, le projet fut abandonné en raison de la mort de Jean-Gaston de Médicis, le 9 juillet 1737, et l'avènement de François-Étienne en Toscane. Un voyage dans la péninsule italienne au début de l'année 1739 aux côtés de Marie-Thérèse lui offrit une embellie cérémoniale, puisqu'il put enfin occuper une position supérieure à son épouse.[78] Néanmoins, sa nouvelle position de grand-duc de Toscane n'eut aucun impact sur sa position à la cour impériale. En ne portant pas le titre d'archiduc, il ne pouvait espérer occuper une place prééminente dans ses apparitions publiques ni se présenter, aux yeux des diplomates et des Viennois spectateurs des processions de la famille impériale, comme un prince puissant, apte à succéder Charles VI au trône impérial. Au-delà de la vie de cour, François-Étienne disposait cependant d'autres ressorts pour développer son identité monarchique, dont nous évaluons l'efficacité dans la dernière partie de cet article.

III. Façonner une image au-delà de la vie de cour: un succès relatif

Cette section se concentre d'abord sur l'engagement militaire de François-Étienne avant d'aborder son action politique menée depuis Vienne, en évaluant l'ampleur de la participation du duc de Lorraine au gouvernement de la monarchie habsbourgeoise. Elle propose enfin une analyse de son action diplomatique, en particulier au cours du conclave de 1740.

Afin de renforcer son identité monarchique et d'échapper temporairement aux contraintes cérémonielles de la cour de Vienne, le duc de Lorraine fut envoyé combattre, d'abord en tant que volontaire, puis en tant que commandant en chef, pendant la guerre austro-turque de 1737–1739, opposant les Habs-

77 Marie-Thérèse reprocha plus tard à son père de n'avoir reçu aucune préparation à son métier de reine, même si elle correspondit avec un grand nombre d'acteurs politiques avant 1740: Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 53–61.

78 Sur le voyage toscan, voir Elisabeth Garms-Cornide, Verspätete Hochzeitsreise? Politik und Zeremoniell auf der Italienreise Franz Stephans und Maria Theresias (1738/39), dans: Renate Zedinger et Wolfgang Schmale (dir.), L'empereur François Ier et le réseau lorrain, Das Achtzehnte Jahrhundert und Österreich 23, 149–169.

bourg et leurs alliés russes et l'Empire ottoman. Après la mort du prince Eugène de Savoie, survenue le 21 avril 1736, il fut nommé lieutenant général de l'armée impériale:[79] ce grade était officiellement le plus élevé du système militaire autrichien, même s'il ne correspondit pas, au début, à la réalité du rôle exercé par le duc. En effet, en juin 1737, le duc ne se rendit sur le front qu'en tant que »volontaire«,[80] envoyé par Charles VI afin d'acquérir de l'expérience militaire et de surveiller les conflits entre les différentes factions de l'état-major.[81] François-Étienne suivit l'armée tout au long de sa progression dans les Balkans, comme le confirment des lettres envoyées à l'empereur, entre juin 1737 et septembre 1738, depuis Belgrade, Nissa, Ofen, Temesvár, Mehadia, Pest et Mohács.[82] Dans les premiers mois de 1738, il fut ensuite promu au rang de commandant en chef des armées, suite au renvoi de Friedrich Heinrich von Seckendorff, même si, en raison de son inexpérience, l'autorité effective fut confiée au président du Conseil de guerre (*Hofkriegsrat*), Joseph Lothar von Königsegg-Rothenfels.[83]

Ce nouveau statut aurait pu permettre au duc de Lorraine de façonner son identité monarchique au front, notamment auprès des généraux de l'armée impériale, mais ses séjours furent brefs. Mirepoix rapporte qu'il quitta Vienne le 7 juin 1738 pour le front mais revint temporairement à la fin du mois de juillet pour raisons de santé.[84] Son deuxième départ fut reporté à plusieurs reprises jusqu'au début du mois de septembre: après un très court séjour, il revint à nouveau à Vienne le 26 septembre, une fois de plus dans un état maladif, souffrant apparemment de fièvre.[85] Cependant, la propagande impériale surestima son impact personnel sur la conduite des opérations militaires – lorsqu'elles furent couronnées de succès. Par exemple, Mirepoix rapporta l'issue des batailles de Cornea et de Mehadia, remportées contre les Ottomans les 4 et 15 juillet 1738, en ajoutant que tous les imprimés relatant l'événement »n'étaient remplis que d'éloges pour [lui], ce prince s'est montré à la tête de ses troupes tout au long de l'action, les poussant par ses discours et plus encore

79 HHStA, UR LUK 433, 12 décembre 1737.

80 AMAE, CPA, vol. 207, L'Estang-Laville à Amelot, fol. 245v, 1er juin 1737; Alfred von Arneth, Geschichte Maria Theresias, vol. 1, Vienne 1863, 36.

81 Karl A. Roider Jr., The Reluctant Ally. Austria's Policy in the Austro-Turkish War, 1737–1739, Baton Rouge 1972, 98.

82 Zedinger, Franz Stephan (voir n. 5), 96.

83 Roider Jr., The Reluctant Ally (voir n. 81), 135–136.

84 AMAE, CPA, vol. 214, Mirepoix à Amelot, fol. 122r, 14 juin 1738 ; fol. 264r–v, 30 juillet 1738.

85 Ibid., Mirepoix à Amelot, fol. 319r, 6 août 1738; AMAE, CPA, vol. 215, Mirepoix à Amelot, fol. 20v, 3 septembre 1738; fol. 83v, 27 septembre 1738.

par son exemple«.[86] Le contrôle de la cour sur les informations provenant du front est également révélé par des lettres de l'ambassadeur britannique Thomas Robinson, qui rapporte le récit officiel avec des mentions explicites de la bravoure manifestée par le duc de Lorraine, déclarant dans une lettre au secrétaire d'État William Stanhope que »percevant que l'ennemi avait percé la ligne, [il] s'exposa grandement et donna ses ordres avec un sang-froid et une sagesse qui auraient fait honneur à un vieux soldat«.[87] Un des imprimés narrant les exploits de François-Étienne fut même joint par Mirepoix à sa correspondance régulière.[88] Bien que l'utilisation de la langue française dans ce dernier document laisse penser qu'il était destiné à un public privilégié, sa brièveté – trois feuillets – en facilitait l'impression et la diffusion. De plus, son titre indiquait explicitement que François-Étienne commandait les troupes au moment de la bataille, et que les victoires devaient donc être mises à son crédit.[89] Bien que l'imprimé ne donne aucune information sur les conditions de sa publication, le fait que Mirepoix l'ait expédié de Vienne indique qu'il y a été imprimé, ce qui laisse supposer que la cour impériale a du moins contribué à sa publication.

Néanmoins, ces victoires initiales furent suivies d'une déroute de l'armée impériale, et l'empereur fut dissuadé de prolonger les séjours de son gendre en raison de son incurie militaire. En effet, les sources attestent de flagrants signes de défiance de l'état-major impérial à son égard. Après son retour de Toscane au printemps 1739, Mirepoix rapporta une rumeur selon laquelle Charles VI lui aurait refusé la permission de retourner au front et le maréchal Wallis, commandant en chef de l'armée en son absence, aurait menacé d'abandonner son poste si le duc de Lorraine le rejoignait.[90] Le refus de l'empereur tomba effectivement au mois de juin 1739, justifié par le fait que Marie-Thérèse était enceinte et souhaitait avoir son mari à ses côtés. En outre, une épidémie de peste en cours à Buda, en Hongrie, aurait pu entraîner le retour prématuré du grand-

86 AMAE, CPA, vol. 214, Mirepoix à Amelot, fol. 195r–196r, 16 juillet 1738.

87 Cité dans William Coxe, History of the House of Austria from the Foundation of the Monarchy by Rhodolph of Hapsburgh to the Death of Leopold the Second, 1218 to 1792, vol. 3, Londres 1847, 207.

88 AMAE, CPA, vol. 214, Relation de la bataille qui s'est donnée le 15 Juillet 1738 entre l'Armée Impériale & celle des Infideles dans les environs de Maedia, & de la Victoire, que les Armes de Sa Majesté Impériale & Catholique y ont remportée sous le commandement du Duc de Lorraine Grand Duc de Toscane, fol. 206r–209r.

89 Ce qui était faux, car François-Étienne était lieutenant général mais n'avait pas encore été formellement investi du commandement des troupes, qui demeurait entre les mains du président du *Hofkriegsrat*.

90 AMAE, CPA, vol. 218, Mirepoix à Amelot, fol. 261r–v, 29 avril 1739.

duc à Vienne, avec une escorte qui aurait ôté de nombreux soldats du front.[91] Toutefois, Charles VI entreprit de dissocier son gendre de la défaite finale de ses troupes, puisqu'il échappa aux conséquences subies par les généraux de l'armée impériale. Seckendorff fut ainsi emprisonné par l'empereur après son remplacement par le duc de Lorraine au poste de commandant en chef.[92] Quant à Neipperg et Wallis, tenus pour responsables du honteux traité de 1739 qui remit Belgrade à l'Empire ottoman, ils furent également emprisonnés et une commission fut formée par la Conférence secrète pour enquêter sur leurs fautes.[93] Charles VI n'avait aucun intérêt à sanctionner un membre de sa famille avec une telle sévérité, mais il impacta par conséquent l'image de son gendre auprès des membres de la sphère militaire, nourrissant une méfiance qui pourrait s'avérer nocive si le candidat Habsbourg au trône du Saint-Empire venait à prendre le commandement à nouveau de l'armée impériale.

Cependant, hors du domaine militaire, les efforts de François-Étienne pour construire son image dans la sphère politique furent davantage couronnés de succès. Il signa ainsi un succès diplomatique avec l'union de sa sœur, la princesse Élisabeth-Thérèse de Lorraine, avec le roi Charles-Emmanuel III de Piémont-Sardaigne, célébrée le 1er avril 1737 à Turin.[94] Ce mariage accordait théoriquement aux Habsbourg un allié supplémentaire en Italie, et l'installation de la princesse à la cour savoyarde lui assuraient des revenus dignes de son rang malgré la perte du duché de Lorraine. Cette préoccupation transparaît dans un mémoire rédigé par du Theil au début de l'année 1737, indiquant que François-Étienne ne souhaitait pas que la cession de la Lorraine fût effective avant le mariage de sa sœur.[95] Cependant, au-delà des avantages matériels, le mariage rehaussait le prestige de la maison de Lorraine et affirmait son rang royal. Comme l'explique Fanny Cosandey, à l'époque moderne, »en se mariant entre eux, entre dynasties, donc, les souverains se reconnaiss[ai]ent mutuellement comme appartenant à un groupe social distinct défini par la détention et l'exercice du pouvoir«.[96] L'union d'une princesse de Lorraine avec un prince qui faisait partie du cercle restreint des souverains européens contri-

91 AMAE, CPA, vol. 219, Mirepoix à Amelot, fol. 79v–80v, 8 juin 1739.

92 Bruno Kuntke, Seckendorff, Friedrich Heinrich Graf von, dans: Neue Deutsche Biographie, vol. 24 (2010), 118–119.

93 Roider Jr., The Reluctant Ally (voir n. 81), 177–178. La Conférence secrète (*Geheime Konferenz*) était un organe gouvernemental réunissant un nombre restreint de ministres autour de l'empereur, qu'il rencontrait régulièrement pour discuter des affaires de l'État.

94 Zedinger, Franz Stephan (voir n. 5), 68–69.

95 AMAE, CPA, vol. 205, du Theil à Amelot, fol. 53r, 26 janvier 1737.

96 Fanny Cosandey, La reine de France. Symbole et pouvoir, XVe–XVIIIe siècle, Paris 2000, 80.

buait, par ricochet, à l'identité monarchique de François-Étienne, et donnait un crédit supplémentaire à son prédicat revendiqué d'altesse royale. Seul bémol à ce prestigieux mariage: le titre royal pour la Sardaigne n'avait été acquis que récemment et les rois éprouvaient parfois des difficultés à se faire reconnaître comme tels dans leur correspondance diplomatique.[97]

En outre, dans les deux dernières années du règne de Charles VI, François-Étienne joua un rôle politique croissant au sein de divers organes de gouvernement. Dans l'une de ses premières lettres rédigées en tant qu'ambassadeur de France à Vienne, Mirepoix écrivit ainsi que »le crédit de M. le Grand-duc augmentoit, et que l'Empereur lui renvoyoit une partie des affaires ce dont je doute fort«.[98] Malgré les réserves du diplomate, le fait que l'ambassadeur français reconnaisse l'existence de rumeurs selon lesquelles il était actif au sein du gouvernement montre le succès de la construction d'une identité monarchique, auprès des diplomates, en tant que prince impliqué dans les affaires de la monarchie des Habsbourg – ce qui en faisait un héritier crédible. En plus d'assister à la Conférence secrète depuis sa nomination comme vice-roi de Hongrie, en 1732,[99] à partir de janvier 1738, le duc prit part à tous les organes de conseil de l'empereur,[100] soulignant une nouvelle fois la volonté de Charles VI d'associer, dans une certaine mesure, son gendre et potentiel héritier au trône à la conduite des affaires de la monarchie.

Au sein de ces organes, il est difficile de mesurer l'influence détenue par le duc, mais les sources, qui donnent quelques indices, suggèrent qu'elle s'est accrue à la fin du règne de Charles VI. En effet, lors d'un Conseil de guerre tenu en juillet 1738, dans un contexte difficile pour l'armée impériale, Mirepoix rapporta que l'option de la retraite prit le dessus malgré l'avis défavorable du duc de Lorraine. Une autre lettre, non datée mais postérieure, indique que François-Étienne tomba ensuite malade et partit pour Buda afin de se faire soigner.[101] Malgré cet affront, le duc ne perdit pas son siège aux séances du Conseil de guerre. En juillet 1739, il fit partie de ceux qui encouragèrent les »premiers mecontentemens de l'Empereur [concernant] la conduite du Marechal Wallis, et il est dejà aisé de prévoir que ce general aura le mesme sort que

97 Christopher Storrs, Savoyard Diplomacy in the Eighteenth Century (1684–1798), dans: Daniela Frigo (dir.), Politics and Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450–1800, Cambridge 2000, 210–253, 239.

98 AMAE, CPA, vol. 212, Mirepoix à Amelot, fol. 257v–258r, 1er mars 1738.

99 Zedinger, Franz Stephan (voir n. 5), 81.

100 AMAE, CPA, vol. 212, Mirepoix à Amelot, fol. 155r, 12 février 1738.

101 AMAE, CPA, vol. 214, Mirepoix à Amelot, fol. 247v, 23 juillet 1738; ibid., fol. 250r, sans date.

ceux qui l'ont précédé«, à moins que les évènements militaires ne tournent en faveur de l'armée impériale.[102] Deux mois plus tard, face aux contestations des ministres de Charles VI contre le comte de Neipperg, qui menait les négociations avec les Ottomans, Mirepoix présuma »que le grand-duc qui le protège dissipera une partie de l'orage qui éclate contre lui«.[103] Cette protection était compréhensible: le comte occupait une position privilégiée dans le cercle social de François-Étienne puisqu'il avait été son précepteur pendant son premier séjour à Vienne, de 1723 à 1729.[104] Le fait que l'ambassadeur reconnaisse que le duc de Lorraine puisse effectivement atténuer les sentiments de l'empereur est une preuve supplémentaire d'un certain degré d'influence.

Dans d'autres contextes, François-Étienne exerça cette influence en agissant comme intermédiaire entre différents acteurs politiques et la figure de l'empereur. Une lettre au cardinal Giacomo Lanfredini évoque ainsi une lettre antérieure adressée par ce dernier au duc, lui demandant d'appuyer sa nomination à la tête de l'abbaye de San Lanfranco, près de Pavie, auprès de l'empereur.[105] Cette demande, prise seule, pourrait témoigner d'une grande proximité avec son beau-père. Néanmoins, Marie-Thérèse fut régulièrement sollicitée pour des questions similaires durant cette période.[106] Lors du conclave de 1740, Filippo Aldrovandi écrivit ainsi à l'archiduchesse pour lui demander d'obtenir le soutien impérial pour la candidature de son frère Pompeo au Saint-Siège.[107] Quelques mois plus tard, la comtesse de Calenbes lui demanda son soutien pour obtenir l'approbation de l'empereur dans la nomination de son frère à la tête d'un régiment vacant, dans les Pays-Bas autrichiens. La comtesse ajouta qu'elle avait déjà reçu des promesses de soutien de la part de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouverneure de la province, de l'impératrice Élisabeth-Christine et de François-Étienne.[108] Il apparaît clairement, à la lecture de cette lettre, que ce dernier n'était pas le destinataire exclusif de telles demandes: il n'était qu'une des figures auxquelles les nobles de la monarchie des Habsbourg pouvaient s'adresser. Néanmoins, cette absence d'exclusivité n'était pas préjudiciable à l'identité monarchique de François-Étienne. Le fait qu'il ait été

102 AMAE, CPA, vol. 219, Mirepoix à Amelot, fol. 196r, 16 juillet 1739.
103 AMAE, CPA, vol. 220, Mirepoix à Amelot, fol. 40r, 12 septembre 1739.
104 Roider Jr., The Reluctant Ally (voir n. 81), 162.
105 HHStA, LHA, vol. 120–121, François-Étienne à Lanfredini, fol. 88r, 6 août 1738.
106 Sur le rôle politique de l'archiduchesse jusqu'en 1740, voir Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 53–61.
107 HHStA, Familienkorrespondenz A, vol. 35, Alvorandi à Marie-Thérèse, fol. 52r–v, 1er mars 1740.
108 Ibid., Comtesse de Calenbes à Marie-Thérèse, fol. 59r–60v, 31 mai 1740.

contacté parallèlement à l'impératrice et aux archiduchesses démontre qu'il était perçu comme un membre à part entière de la maison de Habsbourg, ce qui en faisait un candidat crédible au trône impérial.

Par ailleurs, François-Étienne fut très actif dans le domaine de la diplomatie. Son implication est perceptible par ses rencontres régulières avec les diplomates, consignées dans la Correspondance politique. À la veille de son premier départ pour le front, en 1737, le duc reçut ainsi du Theil dans son antichambre »comme tous les autres [diplomates]«.[109] Un an plus tard, Mirepoix rapporta une discussion qu'il avait eue avec François-Étienne lors d'une »promenade publique«.[110] Ce terme indique que leur conversation se déroula probablement hors des bâtiments de la Hofburg, dans un espace indéfini mais supposément accessible aux ministres, courtisans et diplomates. À cette occasion, François-Étienne put donc se présenter publiquement comme un représentant de la maison de Habsbourg dans le domaine diplomatique. Malheureusement, les sources ne contiennent pas d'autres mentions de »promenades« pendant cette période, ni pour François-Étienne ni pour un autre Habsbourg, ce qui nous conduit à les interpréter comme des espaces informels de discussion entre le prince et les diplomates étrangers, qui ne possédaient pas un caractère officiel conduisant à leur enregistrement dans les protocoles de la cour. Naturellement, il est difficile d'extrapoler, sur la base de ce seul témoignage, la mesure dans laquelle François-Étienne eut recours à ces promenades dans son interaction avec les diplomates. On peut cependant supposer que ce ne fut pas la seule fois où il se livra à cet exercice qui lui donnait l'occasion de façonner son image. Mirepoix lui-même le reconnut quelques jours après la mort de l'empereur, déclarant que le grand-duc, »malgré ce que je sais de son caractère intime, dans toutes les occasions où je l'ai rencontré, m'a témoigné le plus grand respect«.[111]

De plus, en mai 1738, François-Étienne se vit accorder les pleins pouvoirs pour des négociations de paix avec la Sublime Porte, un signe évident de confiance de la part de Charles VI.[112] Un mémoire envoyé par le duc à un certain Laria, secrétaire de France auprès de l'armée ottomane, expose ainsi les tactiques de négociation que ce dernier pourrait adopter avec le Grand Vizir pour terminer la guerre dans des conditions favorables aux Habsbourg, après un été désastreux pour l'armée impériale.[113] L'année suivante, bien que Fran-

109 AMAE, CPA, vol. 207, du Theil à Amelot, fol. 280r, 11 juin 1737.
110 AMAE, CPA, vol. 215, Mirepoix à Amelot, fol. 133v, 15 octobre 1738.
111 AMAE, CPA, vol. 225, Mirepoix à Amelot, fol. 71v–72v, 26 octobre 1740.
112 HHStA, UR LUK 435 et 436, 21 mai 1738.
113 AMAE, CPA, vol. 215, Francis-Étienne à Laria, fol. 52r–53r, 11 septembre 1738.

çois-Étienne n'ait pas été associé à la phase finale des négociations, Charles VI l'utilisa comme intermédiaire pour dialoguer directement avec Neipperg et court-circuiter ses ministres et ses conseils.[114] Quel que fût son rôle exact dans ces négociations, il apparaît donc que le duc occupait une place importante dans la diplomatie impériale, du moins aux yeux du corps diplomatique français.

Enfin, son rôle diplomatique fut particulièrement perceptible durant la vacance du Saint-Siège en 1740. À la mort du pape Clément XII, le 6 février 1740, un conclave fut convoqué pour choisir son successeur. Le défunt pontife était un membre de la puissante famille Corsini, originaire de Florence. Il n'est donc pas surprenant que le grand-duc de Toscane, aux côtés de son beau-père, décida de soutenir la candidature du neveu de Clément XII, le cardinal Neri Maria Corsini. Le conclave est le principal sujet des lettres du grand-duc entre février et août 1740, lorsque le successeur de Clément XII, Prospero Lorenzo Lambertini, fut élu sous le nom de Benoît XIV. François-Étienne envoya vingt-et-une lettres, recopiées dans les archives de la Maison de Lorraine, relatives au conclave à divers acteurs, tels des cardinaux présents à Rome et des puissances européennes comme Venise ou la France, en la personne du cardinal Fleury, ministre principal de Louis XV.[115] Certaines d'entre elles nous permettent de comprendre comment il liait ses propres intérêts, en tant que grand-duc de Toscane, à ceux de la maison de Habsbourg.

Ainsi, dans une lettre au cardinal Corsini où il lui déclarait son soutien, il expliqua qu'il souhaitait l'élection d'une personne favorable aux intérêts de la Toscane, avant d'ajouter que l'empereur soutenait également sa candidature, car il appréciait ses vertus.[116] Une lettre antérieure adressée au cardinal Niccolò del Giudice souligna également que ses intérêts et ceux de son beau-père étaient »si parfaitement liés«.[117] Enfin, dans une lettre conservée à la Bibliothèque nationale autrichienne, adressée à un destinataire inconnu (mais dont la dignité de cardinal est trahie par le prédicat »Votre Éminence«), François-Étienne le supplia de »prendre à cœur mes intérêts et ceux de la patrie,

114 AMAE, CPA, vol. 220, Mirepoix à Amelot, fol. 55r, 18 septembre 1739.

115 HHStA, LHA, vol. 120-1, fol. 144r–150v (4 lettres le 11 février, 3 le 15 février, 1 le 16 février, 1 le 17 février, 5 le 27 février 1740); fol. 152v–153r (24 mars 1740); fol. 154v (30 mars 1740); fol. 155r–156r (3 lettres le 16 avril 1740); fol. 158v (18 avril 1740); fol. 164r (4 juin 1740); fol. 168v–169r (1 lettre le 9 juillet, 1 le 23 juillet 1740); fol. 171r (29 août 1740).

116 Ibid., François-Étienne à Corsini, fol. 145v–146r, 15 février 1740.

117 Ibid., François-Étienne à Giudice, fol. 144r, 11 février 1740.

qui sont inséparables«,[118] le terme »patrie« faisant ici probablement référence à la Toscane. Outre le grand nombre de lettres envoyées par le duc au cours de cette période, l'attention qu'il portait à ce dossier est clairement visible dans l'une de ses lettres à Corsini, inhabituellement écrite de sa propre main, ce qui laisse supposer qu'il supervisa personnellement la conduite des négociations.[119] Néanmoins, François-Étienne n'était pas, une fois de plus, le seul membre du couple princier à s'intéresser à cette importante question géopolitique, puisque Marie-Thérèse était également très active.[120] De plus, d'autres personnalités en dehors de la famille impériale jouèrent un rôle politique semblable à la fin du règne de Charles VI. Ainsi, le vice-chancelier de la cour, le comte Bartenstein, qui avait mené les négociations du mariage archiducal, et le conseiller aulique Sinzendorf demeurèrent très influents jusqu'à la mort de l'empereur, comme en témoigne le nombre important de références qui leur sont faites par le monarque dans son journal.[121] Il n'en demeure pas moins que le duc de Lorraine parvint à être perçu, quatre ans après son arrivée à Vienne, comme un porte-parole des intérêts de son beau-père.

Conclusion

Entre 1736 et 1740, François-Étienne de Lorraine n'eut guère de succès dans le façonnement d'une image d'héritier Habsbourg au trône impérial. Son mariage avec Marie-Thérèse le contraignit à d'importantes concessions qui atténuèrent son statut de prince régnant et minèrent sa position en tant qu'époux au sein du couple princier. À Vienne, sa position cérémonielle était pour le moins ambigüe, oscillant entre absences remarquées et présences au dernier rang de la famille impériale, même si Charles VI fit des efforts notables pour la rehausser, notamment en soutenant sa prétention au prédicat d'altesse royale.

En outre, afin de renforcer son image et sa masculinité, François-Étienne se vit confier un rôle croissant au sein de l'armée impériale lors de la guerre aus-

118 ÖNA, Autogr. 15/5-15 HAN/MAG, François-Étienne à un destinataire inconnu, 15 février 1740.

119 HHStA, LHA, vol. 120-1, François-Étienne à Corsini, 147r, 17 février 1740.

120 Stollberg-Rilinger, Maria Theresia (voir n. 23), 58–59.

121 Stefan Seitschek, Influence and Politics at the Viennese Court 1713–1748, dans: Studia Historica: Historia Moderna 44/2 (2022), 227–277, DOI 10.14201/shhmo.2022442, 259. Sur Bartenstein, voir notamment: Josef Hrazky, Johann Christoph Bartenstein, der Staatsman und Erzieher, dans: Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs 11 (1958), 221–251.

tro-turque, mais son talent médiocre sur le champ de bataille rendit cette entreprise caduque. Malgré cet échec, son association avec les affaires gouvernementales se développa manifestement au fil du temps. Certes, sa nomination à la prestigieuse charge de gouverneur des Pays-Bas autrichiens fut abandonnée en raison de son avènement à Florence, mais en 1740, il était indéniablement considéré comme un membre à part entière de la maison de Habsbourg, même s'il n'était pas considéré sur un pied d'égalité avec le couple impérial ou les archiduchesses, y compris sa propre épouse.

Ce relatif échec à transformer le duc de Lorraine en héritier Habsbourg confirme ainsi la prééminence de la hiérarchie sociale sur la hiérarchie des sexes, et surtout la volonté de la maison d'Autriche d'affirmer sa suprématie, même vis-à-vis d'un prince destiné à la maintenir en possession de la couronne impériale. Il souligne également la faible autonomie du duc dans la création de sa propre identité monarchique. L'acteur principal de ce processus était Charles VI, qui déterminait sa position cérémonielle et pouvait le nommer à des postes politiques et militaires, qui conditionnaient la formation de son image en tant qu'héritier.

La stratégie successorale de l'empereur ne manque ainsi pas d'interpeller par son incohérence. D'une part, il privilégia la reconnaissance de la succession aux trônes héréditaires des Habsbourg, au prix de nombreuses concessions qui coûtèrent, notamment, les duchés de Lorraine et de Bar à François-Étienne. Confirmant ainsi sa fille Marie-Thérèse comme héritière, il ne fit rien ensuite pour la former à son futur rôle. D'autre part, il lui fit épouser le duc de Lorraine, choisissant de fait son candidat au trône impérial. S'il entreprit de rehausser le statut de ce dernier, la médiocrité de François-Étienne en matière militaire et d'inextricables difficultés cérémoniales le laissèrent vulnérable aux attaques de l'opinion publique et surtout des diplomates français – qui allaient ensuite soutenir la candidature de l'électeur de Bavière au trône impérial – et il fut incapable de le faire élire roi des Romains, ce qui aurait fait de lui son successeur incontesté sur le trône impérial.

À son décès, Charles VI ne disposait donc ni d'une héritière légitime formée à la politique, ni d'un héritier unanimement perçu comme étant apte à recevoir la couronne du Saint-Empire. Cette lacune fut nuisible à la monarchie des Habsbourg qui se présenta affaiblie à l'orée d'un conflit européen majeur, la guerre de Succession d'Autriche, dont le déclenchement par Frédéric II de Prusse fut encouragé par la vulnérabilité apparente de la nouvelle reine Marie-Thérèse.

Resümee

Der Beitrag präsentiert eine neue Analyse der letzten Regierungsjahre des deutschen Kaisers Karl VI. (1711–1740) aus der Perspektive seines Schwiegersohns, Franz Stephan von Lothringen, der 1736 die Erzherzogin Maria Theresia heiratete. Anhand von Quellen des Wiener Hofs und des französischen diplomatischen Briefwechsels wird untersucht, inwiefern Franz Stephan, der auf sein Lothringer Erbe verzichten musste, daran scheiterte, sich als Habsburger Erbe zu etablieren.

Das Beispiel von Franz Stephan ermöglicht es, die Fähigkeit eines Prinzen des 18. Jahrhunderts zu analysieren, sein eigenes Bild zu formen. Zudem wird die Bedeutung der Hierarchien zwischen den Fürstenhäusern deutlich, die seine Unterwerfung unter eine Dynastie bestimmten, der er offiziell nicht angehörte, die er jedoch bei der nächsten Thronfolge im Heiligen Römischen Reich vertreten würde.

Der Aufsatz hebt die Bemühungen Karls VI. hervor, die Position des Herzogs von Lothringen als designierten Erben des kaiserlichen Throns zu festigen – trotz dessen Schwäche, insbesondere im militärischen Bereich. Gleichzeitig werden die Versuche Franz Stephans beleuchtet, sich bei seinen Briefpartnern als Mitglied des Hauses Habsburg zu präsentieren.

Résumé

Cet article propose une nouvelle analyse des dernières années du règne de l'empereur germanique Charles VI (1711–1740) par le prisme de son gendre, François-Étienne de Lorraine, qui épousa l'archiduchesse Marie-Thérèse en 1736. S'appuyant sur les sources de la cour viennoise et la correspondance diplomatique française, il évalue la mesure dans laquelle François-Étienne, qui dut renoncer à son héritage pour épouser l'héritière des Habsbourg, échoua à se présenter comme un héritier Habsbourg. L'exemple de François-Étienne permet de mesurer la capacité d'un prince du XVIII^{e} siècle à façonner sa propre image, et montre l'importance des hiérarchies entre maisons princières, qui accentuèrent sa subordination publique à une dynastie donc il n'était pas officiellement membre, mais qu'il serait pourtant amené à représenter à la prochaine élection au trône du Saint-Empire. L'article souligne néanmoins les efforts de Charles VI pour affermir la position du duc de Lorraine en tant qu'héritier désigné au trône impérial, malgré les carences de ce dernier, notamment dans le domaine militaire, et ceux de François-Étienne pour se présenter auprès de ses correspondants comme un membre de la maison de Habsbourg.

Abstract

This article offers fresh analysis of the final years of the reign of the Holy Roman Emperor Charles VI (1711–1740) through the prism of his son-in-law, François-Étienne de Lorraine, who married the Archduchess Maria Theresa in 1736. Drawing on sources from the Viennese court and French diplomatic correspondence, it assesses the extent to which François-Étienne—who was required to renounce his inheritance to marry the Habsburg heiress—failed to present himself as a legitimate Habsburg heir. The example of François-Étienne allows for an assessment of the ability of an eighteenth-century prince to fashion his own image, and illustrates the dominance of hierarchies among princely houses, which accentuated his public subordination to a dynasty of which he was not officially a member, but which he would nevertheless be called upon to represent in the forthcoming election to the imperial throne. This article nevertheless underscores Charles VI's endeavors to consolidate the Duke of Lorraine's position as heir-designate to the throne, notwithstanding the latter's shortcomings—notably in military affairs—and François-Étienne's own attempts to portray himself to his correspondents as a member of the House of Habsburg.